

## ANNEXE 1: Instrumentation

L'œuvre proposée, destinée à un chœur, un orchestre symphonique et des solistes optionnels, doit respecter l'instrumentation maximale indiquée ci-dessous. Veuillez faire attention à l'équilibre entre l'orchestre et le chœur ; l'amplification sur scène n'est pas garantie.

### CHŒUR

Quarante-huit (48) choristes maximums

- SATB, douze (12) choristes par section;
- Un maximum de trois (3) divisi par section; et
- Les solos des choristes sont autorisés jusqu'à seize (16) mesures par section.
- Les duos, trios, quatuors, chœurs antiphoniques et autres petits ensembles nécessitant une voix par partie peuvent être comptés comme des solos de choristes. Si vous prévoyez d'utiliser des sections solos ou de petits ensembles de longues durées, veuillez nous consulter : [music@azrielifoundation.org](mailto:music@azrielifoundation.org).

### ORCHESTRE SYMPHONIQUE

**Veillez noter :** Les solos orchestraux devront être discutés au cours du processus de composition afin de garantir leur conformité aux paramètres syndicaux.

**2222 – 4231 – timb + 3 perc – hp – pno – cordes (14-12-10-8-6)**

2 flûtes (la deuxième peut jouer aussi du piccolo)

2 hautbois (le deuxième peut jouer aussi du cor anglais)

2 clarinettes (la deuxième peut jouer aussi de la clarinette en mi bémol, de la clarinette basse et/ou du saxophone)

2 bassons (le deuxième peut jouer aussi du contrebasson)

4 cors

2 trompettes (peuvent jouer aussi de la trompette piccolo)

3 trombones (2 trombones et 1 trombone basse)

1 tuba

Timbales (1 joueur)

Percussions (maximum 3 joueurs) – voir ci-dessous

Harpe

Piano et/ou clavier (1 joueur)

14 premiers violons

12 second violons

10 altos

8 violoncelles

6 contrebasses

PERCUSSION

- |   |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| - 5 timbales  | - tambour militaire                             | - maracas                          |
| - marimba (4 octaves, de do à do)                   | - tambourin provençal                           | - triangles (grands-petits)        |
| - xylophone (3 1/2 octaves, de fa à do)             | - variété de cymbales frappées et suspendues    | - tambours de basques              |
| - vibraphone (3 octaves, de fa à fa)                | - 6 tam-tams (gongs) de grave à aigue           | - castagnettes                     |
| - glockenspiel (3 octaves, du fa grave au mi aiguë) | - 2 éoliphones (machines à vent) grand et petit | - bell tree                        |
| - cloches tubulaires (1 ½ octave, de do à sol)      | - wood-blocks                                   | - mark-tree                        |
| - 2 grosses-caisses                                 | - 5 blocs chinois (temple blocks)               | - guiro                            |
| - caisses-claires                                   | - fouet   | - grelots                          |
|   | - claves  | - flexatone                        |
|   |   | - paire de bongos                  |
|   |   | - 4 toms                           |
|   |   | - crotales (2 octaves, de do à do) |

**Veillez noter :** Toute proposition dépassant l'instrumentation maximale risque la disqualification. Si le compositeur a une question concernant l'instrumentation, veuillez contacter [music@azrielifoundation.org](mailto:music@azrielifoundation.org).

## SOLISTES (OPTIONNELS)

Les solistes sont optionnels. Si vous choisissez d'inclure des solistes, vous pouvez en employer jusqu'à un total de quatre (4). Les solistes peuvent être une combinaison de chanteur(s) ou d'instrument(s). Les instruments n'ont pas besoin de figurer dans la liste ci-dessus et peuvent inclure des instruments non standard ou non occidentaux.

## MÉDIAS NUMÉRIQUES PRÉ-ENREGISTRÉS (OPTIONNEL)

Les médias numériques pré-enregistrés sont optionnels. Si vous choisissez d'inclure des médias numériques pré-enregistrés, vous devez suivre les directives ci-dessous. Les médias numériques pré-enregistrés peuvent être audio ou inclure également de la vidéo. Veuillez décrire la nature et le format des médias numériques dans votre proposition, ainsi que les éventuelles exigences techniques pour la performance.

Directives pour l'utilisation de matériaux numériques en dehors de la propriété intellectuelle propre du compositeur :

- Le matériel peut être dans le domaine public au Canada.
- Si le matériel n'est pas dans le domaine public, les candidats doivent fournir la preuve qu'ils ont les droits d'utiliser le matériel.
- Si le compositeur souhaite commander un nouveau matériel, il doit inclure une lettre de l'auteur prévu confirmant leur lien avec la proposition. Cette lettre doit inclure :
  - le nom et les coordonnées de l'auteur prévu;
  - une brève biographie et description démontrant l'adéquation de l'auteur pour le projet;
  - un accord pour créer le matériel proposé, si la candidature est retenue;
  - un accord pour accorder au candidat tous les droits nécessaires sur le matériel, si la candidature est retenue.

**Veillez noter :**

1. Le compositeur est responsable de tous les coûts associés à la commande de nouveau matériel et/ou à l'obtention des droits pour le matériel protégé par des droits d'auteur (le cas échéant).
2. Le personnel artistique supplémentaire tel que les metteurs en scène, concepteurs, dramaturges, ingénieurs du son supplémentaires, etc., ne sera pas disponible.